



Espoir Hérault
Association affiliée UNAFAM
356 rue Ferdinand de Lesseps
34070 Montpellier

Compte rendu du Conseil d'Administration du 06 novembre 2019

CONVOCACTION du Président : envoyée le 16 octobre 2019

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du CR du CA du 12 juin 2019 (cf pièce jointe).
2. Projet de Résidence Accueil de Clapiers : appel à projets DDCCS, choix du gestionnaire.
3. Projets en perspective avec Arcade et Croix Rouge.
4. Agrément pour la Maîtrise d'Ouvrage avec PLAI.
5. Bénévolat : volontaire du service civique, VSC.
6. Renouvellement des membres du CA.
7. Questions diverses

FEUILLE DE PRESENCE (par ordre alphabétique)

Elcin Akdogan elcin00@gmail.com	Présente
Marylise Blanc marylisablanc@gmail.com	Présente
Jean Paul Cabanettes jean-paul.cabanettes@laposte.net	Présent
Dr René Cariou recarmont@orange.fr	Présent
Joseph Garenq joseph.garenq@orange.fr	Présent
Jean-François Giovannetti jfgiovannetti@yahoo.fr	Présent
Bernard Lemoine lamblem@free.fr	Présent
Pascal Martin du Bosc pascal.mdb@laposte.net	Représenté
Christian Thiaumont c.thiaumont@orange.fr	Présent

Un pouvoir a été confié à Bernard Lemoine :

- Pascal Martin du Bosc

Pour accompagner la plupart des points prévus à l'ordre du jour, des notes ont été proposées et annexées au présent Compte Rendu.

Point 1 : Approbation du CR du CA du 12 juin 2019.

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 12 juin dernier proposé par le Président, et annexé à l'envoi de la convocation est approuvé à l'unanimité. Le Président et le Secrétaire sont donc habilités à le signer.

Point 2 : Projet de Résidence Accueil de Clapiers : appel à projets DDCS, choix du gestionnaire.

La ZAC du Castelet fera passer la ville de Clapiers de 5500 habitants à 7100, en 3 phases de travaux. Le macro-lot n°2 permettra la réalisation d'une RA. Tous les détails de la genèse et les points d'actualité sont portés dans une note de JF Giovannetti annexée au présent Compte Rendu.

Concernant le choix du gestionnaire soumis au CA ce jour, seule Isatis a manifesté sa volonté de s'inscrire dans ce projet. Il est rappelé qu'APSH34 est focalisé actuellement sur la mise en service de leur résidence sur le site de Pierres Vives, celle-ci n'étant pas accompagnée par la DDCS pour le financement du personnel. ADAGE, de son côté, n'a pas contacté EH suite à l'appel à projets de la DDCS lancé le 10 octobre pour lequel les offres doivent être déposées le 29 novembre au plus tard.

Cette troisième résidence accueil permettra à ISATIS de renforcer, coordonner et optimiser à l'horizon 2022 les moyens de gestion et d'accompagnement dans un souci de meilleur service et de recherche de qualité prenant en compte les besoins spécifiques de chaque résident. EH pourra être plus exigeant encore sur les moyens mis en œuvre par ISATIS que ce soit du point de vue quantitatif que du point de vue qualitatif. Compte tenu de ces considérations il est demandé au CA de valider le partenaire « gestionnaire » ISATIS.

Accord est donné par le CA ce jour de mener plus avant la proposition ACM bailleur-ISATIS gestionnaire pour le programme de RA sur la parcelle E1 du macro-lot n°2 de la ZAC du Castelet, dans le cadre de la consultation de la DDCS.

Après Grabels et Castelnaud le Lez, ISATIS s'implique dans le département de l'Hérault. Nos bonnes relations ont probablement participé à cet ancrage. Il faut y voir, même si des opérations futures engageant ADAGE ou APSH34 au côté d'EH seraient souhaitables, la perspective de l'installation « à demeure » d'une directrice départementale affectée à temps plein par ISATIS pour couvrir les 3 sites de l'Hérault est une excellente chose. De plus cela ne peut que consolider EH dans sa capacité à veiller au bon fonctionnement de ces RA conformément à notre charte éthique et de doper-solliciter des activités et autres animations, au services des résidents, ouvertes sur l'extérieur. Un veilleur de nuit H24 à cheval sur les 3 sites peut aussi s'envisager

Autre point à considérer pour EH, cela nous permet d'honorer 2 des 5 opérations programmées par la DDCS et le Métropole dans le cadre de cet appel à projet. EH se présente ainsi comme initiateur résolument actif pour 2 RA (Castelnaud le Lez et Clapiers), 3 projets de maisons-relais étant par ailleurs attendus... Notre « visibilité s'en voit donc renforcée dans le paysage local.

Il est à noter également que la DDCS (Jérôme Théron) est dans l'attente de propositions d'appartements satellites de la Bastide Henri Blachère, voire des RA à venir...

En effet il faut avoir à l'esprit que le plan de relance des pensions de famille et résidences accueil arrive à son terme fin 2022. Ce plan sera-t-il reconduit au-delà ? Rien de moins sûr, compte tenu d'une tendance annoncée au profit de l'habitat-hébergement diffus.

Point 3 : Projets en perspective avec Arcade et Croix Rouge.

EH a rencontré plusieurs bailleurs sociaux dans la perspective d'identifier des appartements à Grabels où pourraient être logés des résidents de la Bastide Henri Blachère qui souhaiteraient et seraient prêts à sortir de la RA.

Dans ce cadre EH a rencontré notamment le groupe ARCADE et Un Toit pour Tous sur introduction de Olivier Suffit.

Concernant ARCADE la réunion a eu lieu avec CROIX-ROUGE HABITAT, filiale 50-50 de ARCADE et CROIX ROUGE.

Le Président fait circuler une brochure présentant « CROIX ROUGE-HABITAT »,

Une note est annexée au présent CR.

Des moyens importants semblent mobilisés et la rencontre avec les représentants locaux d'ARCADE, CROIX ROUGE-HABITAT et CROIX-ROUGE fut très prometteuse. En effet ces structures accueillent des personnes fragiles et la réunion a permis à EH de préciser les spécificités des maladies psychiques. Dès lors des perspectives de collaborations ont été envisagées.

Deux hypothèses ont été évoquées :

- Une résidence sociale à vocation multiple (où les personnes ayant des fragilités psychiques pourraient trouver leur place)
- Un site rue Vernière dont la réhabilitation pourrait aboutir aussi à une petite structure d'accueil psy très bien localisée au cœur de Montpellier impliquant un engagement d'EH plus formel...

Point 4 : Agrément pour la Maîtrise d'Ouvrage avec PLAI.

Ce point, qui appelle une décision de poursuivre ou non l'exploration d'un changement de stratégie et de représentation dans le réseau médico-social, fait l'objet d'une note du Président annexée au présent Procès-Verbal.

Ce point revêt deux aspects sans qu'il y ait nécessairement de liens.

- L'utilisation d'un capital « dormant » en conformité avec les missions de EH
- Le renforcement de l'identification d'EH en tant qu'acteur plus opérationnel dans le tissu de partenaires en charge de l'hébergement des personnes en situation de handicap psychique

L'agrément en tant que maître d'ouvrage susceptible de mobiliser du PLAI n'impliquerait nullement un engagement automatique dans cette voie, mais permettrait à l'association de continuer de creuser concrètement cette question.

La note explicite les tenants et aboutissants d'une telle orientation nouvelle.

Des contacts récents avec notamment ARCADE, CROIX ROUGE-HABITAT et CROIX-ROUGE nous font entrevoir une possibilité nouvelle de diversification de l'action d'EH pour la cause psy. Des disponibilités foncières de faible taille pourraient être un champ exploratoire d'une implication d'EH dans la maîtrise d'ouvrage pour des opérations qui ne mobilisent pas les bailleurs sociaux en place.

Pour l'heure il ne s'agit que de nourrir cette réflexion sans a priori sur l'implication effective à terme dans la maîtrise d'ouvrage

Celle-ci pose de nombreuses questions d'opportunité, de contraintes, de risques, de changement d'image perçue, de pertinence compte tenu du contexte présent et local....

Autant de questions sans réponses vraiment consolidées lors du CA.

Aussi le Président propose une méthode de collecte d'informations afin de mieux apprécier l'intérêt, l'opportunité, le bénéfice, les risques et la valeur ajoutée d'une telle orientation.

Les termes suivants, repris dans la note du Président, ont obtenu l'accord du CA ce jour :

Proposition au CA

Il est demandé au CA l'accord pour approfondir, préparer et soumettre aux autorités compétentes le dossier de demande d'agrément pour la Maîtrise d'Ouvrage de logements financés en PLAI destinés aux personnes ayant des fragilités psychiques.

En parallèle l'examen d'un projet de logements (Rue Vernière ou autre) compatible avec les capacités financières de EH sera poursuivi avec l'étude des risques, moyens nécessaires (humains, financiers, juridiques...) et le CA sera tenu au courant de l'évolution du dossier et consulté pour une décision d'engagement éventuel.

Mandat est donné au Président de donner suite à cette phase exploratoire, et le concours d'Olivier Suffit, hélas convalescent ce jour, sera mis à profit.

Des alternatives devront en temps utile être proposées pour l'éventuelle « utilisation de notre actif ». Les chantiers à venir sont nombreux en rapport avec la perception encore négative des malades psychiques au sein de la cité. Et il y a encore une énorme marge de progrès qui suppose peut-être aussi des investissements en matière d'accompagnement, de renforcement des actions d'accompagnement d'information du public, de formations des encadrants...etc.

Les propositions de chaque membre du conseil d'administration sont sollicitées pour nourrir la réflexion.

Point 5 : Bénévolat : volontaire du service civique, VSC.

Jean Paul Cabanettes retrace les grandes lignes de la note élaborée sur le sujet.
Celle-ci est annexée.

Le constat de notre incapacité à accueillir et piloter dans de bonnes conditions d'encadrement un VSC se voit confirmer encore ce jour, compte tenu du manque de ressources humaines bénévoles.

La mise place d'une mission transversale doit être examinée avec nos partenaires habituels tels que ISATIS, AIRIS ou APSH34 qui assureraient alors le pilotage et l'encadrement de cet éventuel Volontaire du Service Civique, EH étant impliqué dans la limite de ses moyens.

Aussi il est donné mandat au bureau d'examiner avec nos partenaires l'intérêt d'une telle collaboration sur une thématique partagée avec EH.

Point 6 : Renouvellement des membres du CA.

Le Président fera courant novembre un appel à candidatures auprès de tous les adhérents d'EH.

Un Conseil d'Administration aura lieu début février pour arrêter les comptes et la liste des candidats (maximum 10) qui sera soumise au vote lors de de l'AG.

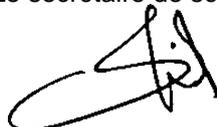
A la suite de cette AG le nouveau Conseil d'Administration ainsi constitué se retrouvera en CA pour nommer de concert le nouveau Président et les membres du Bureau.

Point 7 : Questions diverses

Sans objet

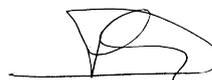
Ainsi se termine le CA du 6 novembre 2019.

Le secrétaire de séance



Christian Thiaumont

Le Président



Bernard Lemoine

